

FICHE DE CRITERES DE VALORISATION DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Cette fiche est un exemple permettant d'aider les collectivités à déterminer les critères de modulation de l'expérience professionnelle. Il convient de ne retenir que les indicateurs que la collectivité souhaite valoriser.

ELEMENTS A EVALUER	INDICATEURS
<p>Capacité à exploiter l'expérience acquise, quelle que soit son ancienneté</p>	<p>Réussite professionnel dans les tâches</p> <p>Mobilisation des compétences, réussite des objectifs</p> <p>Force de proposition dans un nouveau cadre</p> <p>Diffuse son savoir à autrui</p>
<p>Prise en compte du parcours professionnel de l'agent par rapport à la durée et l'intérêt pour le poste, avant l'arrivée dans la collectivité</p>	<p>Nombre d'années</p> <p>Nombre de postes occupés</p> <p>Nombre d'employeurs</p> <p>Nombre de secteurs</p>
<p>Connaissance de l'environnement de travail (fonctionnement de la collectivité, relations avec des partenaires extérieurs, relations avec les élus...)</p>	<p>Autonomie</p> <p>Transversalité</p>
<p>Approfondissement des savoirs techniques, des pratiques, la montée en compétences, acquise avant et après l'affectation sur le poste actuel</p>	<p>Nombre d'années passées dans un poste comparable</p> <p>Nombre d'années passées dans le poste</p> <p>Obtention d'un diplôme par la VAE</p>
<p>Réalisation d'un travail exceptionnel, faire face à un évènement exceptionnel</p>	<p>Capacité ou difficulté à définir et évaluer ce qu'est un travail exceptionnel</p>
<p>Formations suivies liées au poste, transversales, qualifiantes</p>	<p>Nombre de jours de formation réalisés</p> <p>Volonté d'y participer</p> <p>Diffuser son savoir à autrui</p>



Il est possible que l'appréciation soit faite par le supérieur hiérarchique direct au moment de l'entretien professionnel.